



STOP A LA PRÉCARITÉ ! DIGNITÉ POUR LES AED !

Dans les établissements de Seine-Saint-Denis les AED sont en nombre insuffisant et leurs conditions d'emploi sont inacceptables : des contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, des temps partiels parfois imposés, des salaires largement insuffisants, des temps de formation parfois inexistantes et aucune perspective d'évolution de carrière.

Depuis le début de la crise sanitaire, les personnels AED sont en première ligne pour permettre la mise en place et le respect des différents protocoles sanitaires. Pourtant rien n'a été prévu pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Les AED sont parmi les grand·es oublié·es du Grenelle de l'Éducation qui vient s'achever.

Face au mépris du gouvernement, un mouvement de grève et de mobilisation inédit a démarré dans les vies scolaires à travers toute la France. La CGT Educ'Action 93 soutient ce mouvement et les créations de collectifs "vie scolaire".

La CGT exige pour les AED:

- le versement des primes REP et REP+
- le versement de la prime COVID
- une augmentation de salaire de 400€ par mois
- la fin du temps partiel imposé
- un système de décompte des heures supplémentaires
- un droit à la formation sur temps de travail
- une réduction du temps de travail à 32h

La CGT Educ'Action 93, est le premier syndicat chez les personnels non-titulaires du département.

Nos mobilisations ont permises l'application des augmentations de salaires automatiques tous les 3 ans et le passage en CDI au bout de 6 années pour les professeur·es non-titulaires.

L'été dernier, nous avons gagné le versement des primes REP+ pour les assistantes sociales de la Seine-Saint-Denis.

Je n'hésite plus, je me syndique à la CGT !

CGT EDUC'ACTION 93

9 rue Génin, 93200 Saint-Denis

01.55.84.41.02 • 93@cgteduccreteil.org • 93.cgteduccreteil.org

 @Cgteducation93

 @CGTeducation93



STOP A LA PRÉCARITÉ ! DIGNITÉ POUR LES AED !

Aujourd'hui, les missions de surveillance sont couvertes par des personnels qui relèvent de contrats tant privés que publics et d'obligations de service multiples, faisant des services « Vie scolaire » des cadres de la flexibilité et de la précarité.

Pour contrer cette politique de précarisation et pour assurer des conditions de travail dignes, la CGT Éduc'action revendique l'abrogation du statut des Assistant·es d'Éducation.

Les services de vie scolaire accueillent des personnels qui sont étudiant·es et d'autres qui ne le sont pas. Pour tenir compte de cette réalité, la CGT Éduc'action revendique la création de deux statuts.

Un statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation :

Fonctionnaire de catégorie B, avec une rémunération correspondant et un temps de service de 32 heures sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Ces personnels bénéficieraient de 2 années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires, permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'éducation et de l'animation au bout de ces deux années de formation.

Un statut spécifique pour les étudiant·es :

La CGT revendique pour les étudiant·es un statut permettant réellement la poursuite d'études avec des horaires aménagés et un salaire digne, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front Populaire.

Nous souhaitons également la mise en place d'une allocation d'études garantie (revenu minimum étudiant) à tout·e étudiant·e.

Un recrutement massif pour la Seine-Saint-Denis :

La CGT demande la création de postes en nombre suffisant à la hauteur des besoins et, au minimum : 1 AED à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile, tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements. Ce sont plusieurs centaines d'AED qui sont aujourd'hui manquants dans le 93.

Je n'hésite plus, je me syndique à la CGT !

CGT EDUC'ACTION 93

9 rue Génin, 93200 Saint-Denis

01.55.84.41.02 • 93@cgteduccreteil.org • 93.cgteduccreteil.org

 @Cgteducation93

 @CGTeducation93